

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
21 septembre 2024

DATE DE CONVOCATION  
15 septembre 2024

DATE D’AFFICHAGE  
23 septembre 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	19
PROCURATION(S)	13
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **VINGT-ET-UN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 09H30 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, LECERF, NDIAYE, GODEFROY, GRESSENT.

Mmes ROUSSELIN, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. MARC, COPLO, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes DUVALLET, BENAMARA, LOUBASSOU, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Étaient absents :** M. THIERY.

**Avaient donné pouvoir :** Mme DUVALLET à M. JAMET, Mme BENAMARA à M. AVOLLÉ, Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, M. MARC à M. NDIAYE, M. COPLO à M. BALUT, Mme POUHÉ à Mme ALTUNTAS, Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme GÜTH à Mme BATAILLE, M. SABIRI à M. AIT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

M. Baptiste GODEFROY

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

### Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEFEBVRE, ZAPPIA,

## Délibération N°04

### VALIDATION DU PROJET DE MISE EN PLACE DE CAMÉRAS DE VIDEOPROTECTION ET DES MODALITÉS DE SON FINANCEMENT

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Depuis une quinzaine d'année, la municipalité s'est engagée dans un projet de vidéo-vigilance consistant au maillage des grands axes de circulation et des abords des équipements publics.

Compte tenu du coût que représente ce type d'aménagement, le déploiement de ce projet s'est de manière progressive sur la base d'un plan pluriannuel d'investissement.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de poursuivre le déploiement du réseau de vidéo vigilance par une nouvelle tranche d'implantation. Sont ainsi visés :

- **Rue grande :** Cette rue est couverte de la mairie à la piscine puis du Hub de l'emploi à la passerelle des Champs. Entre ces deux points, il existe un angle peu couvert. L'installation de 2 caméras, permettra de couvrir la MJA et la passerelle à proximité ;

Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20240924-D-24-09-04-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2024  
Date de réception en mairie : 21/09/2024

- **Mairie** : L'installation d'une caméra sur le toit de la Mairie permettra de couvrir le parvis et le parking de la Mairie et également l'accès piétonnier jusqu'au théâtre de l'Arsenal ;
- **Le Wagon** : L'installation des 2 caméras permettra de cibler d'une part le jardin sportif (théâtre également de dégradations) et le rond-point des Droits de l'homme et d'autre part le carrefour de la voie blanche qui sont deux échappatoires notables.
- **Parking Anymania** : Ce parking est fréquemment utilisé comme une zone de rassemblement de véhicules par les jeunes pouvant déboucher parfois sur des troubles à l'ordre public.

L'installation de ces nouvelles caméras plus performantes permettra de couvrir davantage le territoire avec une qualité d'images améliorée. Cette extension et celles à venir nécessite une mise à niveau technique du Centre de Supervision Urbaine.

L'installation des caméras sur le toit de la mairie et l'extension du CSU ont été effectuées à la suite de la demande de financement déposée auprès de la préfecture pour le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Aussi l'assiette financière utilisée pour la demande de subvention auprès du Conseil départemental exclut ces travaux précités.

**Le plan de financement** prend en compte le coût prévisionnel de ces installations estimé à **71 959.81 € HT**.

Il fait apparaître des demandes de subvention auprès :

- Du FIPD d'un montant de 33 391 €
- Du Conseil départemental au titre de la « Vidéoprotection des espaces publics » à hauteur de 6719.80€

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :**  
**Après en avoir délibéré,**  
**À l'unanimité**

- **VALIDE** le projet de mise en place de caméras de vidéoprotection et les modalités de financement

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.



**POUR EXTRAIT CONFORME**

Accusé de réception en préfecture  
027-210707012  
Date de télétransmission : 21/09/2024  
Date de réception préfecture : 21/09/2024

*Marc Antoine JAMET*  
*21/09/2024*